



E-learning d'anglais: Expression et compréhension écrite. Agents en poste frontière BREXIT – Session n°4

Éléments de contexte :

Depuis le Brexit, les agents en poste frontière, notamment en Hauts de France, Bretagne et Normandie, sont amenés à rédiger des procès-verbaux en anglais. Ceci nécessite des compétences linguistiques, en terme d'expression écrite et de compréhension écrite. C'est pourquoi le ministère de l'agriculture souhaite renforcer les compétences de ces agents pour s'assurer de la bonne rédaction de ces PV.

Objectifs :

- Améliorer sa compréhension écrite en anglais
- Améliorer son expression écrite en anglais

Public concerné :

Agents en poste frontière Brexit

Contenu proposé :

Cette formation se fait via un **e-learning, sur plateforme**, qui ouvre la possibilité de suivre plusieurs centaines de leçons, pour développer ses compétences de compréhension et d'expression écrite.

- Cette formation s'effectue **en autonomie, sans accompagnement direct**.
- Cependant la plateforme fournit des éléments d'évaluation et de progression, afin de guider l'agent dans son parcours.
- Un test de positionnement est proposé au départ.
- Le stagiaire peut se créer des notifications, choisir ses thématiques.
- Les cours sont progressifs.

Il est possible de suivre les leçons sur tablette et smartphone.

Dates :

Du 29 août 2022 au 4 novembre 2022

Date limite d'inscription :

Le 28/08/2022

Durée :

- **Ce e-learning est accessible durant 10 semaines. Le stagiaire peut suivre autant de leçons qu'il souhaite, sur la période des 10 semaines.**
- Comptez en moyenne 15 minutes par leçon.
- Durée moyenne totale de formation: **18 h**

Lieu :

Sur plateforme

Nbre de participants maximum :

40

Modalités d'inscription

1° étape: Inscription sur RenoiRH-Formation

Ou par fiche si vous n'êtes pas agent du MAA à envoyer à formco.infoma@agriculture.gouv.fr

2° étape: Validation par l'Infoma (vérification de la priorité de la demande)

3° étape: Activation de votre licence. Un mail vous sera transmis pour débiter votre parcours de formation sur plateforme.

Responsable pédagogique : Responsable administratif :

Cécile SOZET : cecile.sozet@agriculture.gouv.fr 04 87 25 97 21

Frais d'inscription :

Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA, du MTE, de leurs opérateurs et pour les agents des autres ministères.

Code RenoiRH formation :

Stage NINLANF001 – Session 2022-00004